

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 septembre 2015

Compte-rendu affiché le 29 septembre 2015

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 15 septembre 2015

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume  
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 8), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX (à partir du point 4), Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO (à partir du point 10), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX (à partir du point 2), Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 6)

Membres absents excusés à la séance :

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE, Catherine ALBERT-PERROT (jusqu'au point 5)

Pouvoirs :

Jean-Christian DARNE à Roland CRIMIER (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS à Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO à Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**JEUNESSE**

**CONTRAT LOCAL DE LA PARENTALITÉ  
ET DES PROJETS ÉDUCATIFS LOCAUX  
PROGRAMMATION 2015-2016**

Délibération : 09.2015.058

Transmis en préfecture le :

**28 septembre 2015**

## **RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, suite à une directive interministérielle, le service «Jeunesse» qui jusque-là assurait la coordination des ateliers périscolaires inscrits dans le Projet Éducatif de la Ville a dû élargir son champ d'intervention aux actions de soutien à la parentalité.

En conséquence, la programmation des ateliers du Contrat Éducatif Local est désormais complétée par les actions d'écoute et d'aide à la parentalité sous la dénomination de Contrat Local de la Parentalité et des Projets Éducatifs Locaux (CLPPEL).

Cette nouvelle identité comprend :

- **Le Contrat Éducatif Local (CEL)** qui a pour volonté d'appréhender l'éducation des enfants et des jeunes avec l'ensemble des partenaires concernés (Éducation Nationale, associations et Ville);
- **Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)** dont l'objectif majeur est d'augmenter le bien-être des familles en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les services de l'État ont annoncé en avril 2013 de nouvelles orientations concernant les projets socio-éducatifs intégrés dans le Contrat Éducatif Local pouvant prétendre à un financement :

- actions portées par les structures associatives;
- actions concernant uniquement les collèges situés en zone sensible;
- actions avec la participation des pères de famille;
- actions se déroulant sur le temps périscolaire "anciennes heures".

Ainsi les actions menées par la Ville ne sont plus éligibles dans ce nouveau cadre. Par conséquent, la Commune ne percevra pas de dotation de l'État.

La programmation 2015-2016 porte donc sur les projets en lien avec l'accompagnement à la scolarité et la parentalité. À ce titre, la CAF poursuivra sa participation pour le dispositif REAAP et pour les ateliers d'accompagnement à la scolarité à hauteur de 8 groupes. Quant à l'effort de la Ville, il sera stable par rapport à l'an passé dans le cadre du REAAP, soit un coût total de 4 000€.

La programmation 2015-2016 du Contrat Local de la Parentalité et des Projets Éducatifs Locaux se décline suivant 7 actions énumérées dans le tableau annexe.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-après le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année scolaire 2015-2016.

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	CAF
REAAP : 1, 2, 3 soleil	CSCB	1 800,00 €	1 500,00 €
Accompagnement scolaire enfants + expression			3 gr CAFAL*
Accompagnement scolaire collège			1 gr CAFAL*
REAAP : accompagnement à la parentalité	Maison de Quartier Des Collonges	1 800,00 €	1 500,00 €
Accompagnement scolaire primaire			2 gr CAFAL*
Accompagnement scolaire secondaire			2 gr CAFAL*
Groupe de parole au Collège	ARTAG	400,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL SAINT-GENIS-LAVAL 2015-2016</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000 € + 8 gr.CAFAL*</b>

\* subvention attendue versée directement à la structure  
gr. = groupe; 1groupe devrait correspondre à 2 354 euros (chiffre 2014-2015)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



#### Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

#### Liste des élus ayant voté CONTRE

## Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.